



Projet éolien Fresne-Saint-Mamès et La Romaine

Les problèmes de sécheresse et de fortes chaleurs récurrentes, les rendements en baisse des cultures, l'impact sur les populations d'arbres et l'occurrence de maladies sont autant de signaux de notre quotidien, révélateurs du changement climatique et d'un modèle énergétique à bout de souffle. En combinant la réduction de notre consommation et le développement des énergies renouvelables, nous avons la possibilité, ensemble, d'inventer un nouveau modèle de prospérité, garantissant à tous l'accès à une énergie durable mais également locale.

Aujourd'hui, faire ce choix permet de satisfaire les besoins essentiels de tous, dans un contexte de durabilité sociale environnementale, mais également de réellement dynamiser l'économie locale grâce aux retombées qui en découlent.

Le territoire des 2 communes présente ce potentiel pour mettre en œuvre cette transition vers un autre modèle énergétique, notamment par la mise en place d'un projet éolien.

Nous avons initié en 2020 des études préliminaires dans le secteur et avons identifié un fort potentiel éolien le long de la départementale D13. Des études environnementales et techniques ont démarré début 2023 afin de déterminer la faisabilité d'un tel projet et se poursuivent cette année.

Nous souhaitons donc vous informer du projet en cours sur vos communes au travers de ce bulletin d'information et vous invitons également à consulter la page internet dédiée qui mettra à disposition de tous les éléments du projet ainsi que les études réalisées.

4 à 6 éoliennes

Les emplacements qui dépendent des études à venir intégreront la recherche de l'éloignement maximal des habitations.

>10 à 15000 foyers

alimentés en électricité (selon ADEME)

30.000€/éolienne (4MW)

de retombées économiques pour les collectivités locales tous les ans (dont plus de 20% pour la commune)

INTERVENT

Intervent SAS est un développeur de projets éoliens créé en 2002. L'un de ses principaux atouts est de disposer d'un savoir-faire spécifique lui permettant de maîtriser toutes les phases du projet, de la conception d'un parc éolien à son financement.

Intervent est une société du groupe ALTERRIC, 400 personnes dédiées à l'installation d'éoliennes et de l'exploitation de plus de 2400MW en Europe.

Un parc éolien est une première étape ouvrant la voie vers de nombreux sujets. Nous nous réjouissons de vous accompagner et de vous faire partager notre vision de cette transition.



CONSULTER LA PAGE INTERNET DÉDIÉE AU PROJET

https://www.alterrict-france.fr/la_romaine_fresne_st_mames.

OÙ SE SITUE LE PROJET ?

De part et d'autre de la départementale D13

OÙ EN EST-ON ?

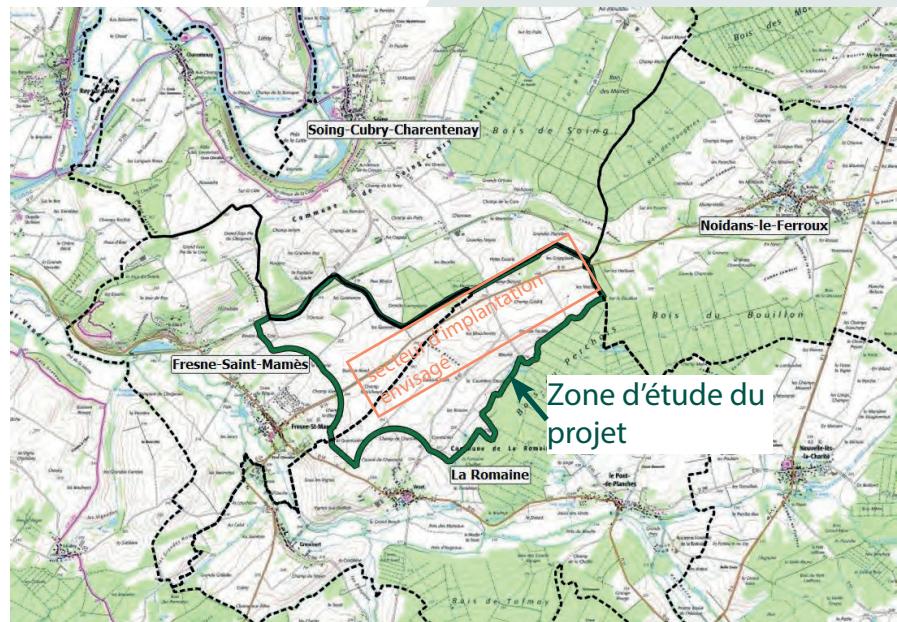
Suite à une recherche régionale sur le potentiel éolien dans le département Madame Chaumartin et Monsieur Haurit, responsables de projets, ont initié les premiers échanges sur le site.

Une étude environnementale et paysagère est en cours sur le site et ses environs. Une première concertation avec les services de l'Etat sur le projet a eu lieu en ce début d'année.

A SUIVRE ?

Nous serons prochainement en mesure de travailler sur des implantations d'éoliennes et de démarrer l'étude sonore qui vise à vérifier l'absence de nuisance au niveau des habitations.

Ces études permettent la rédaction d'une étude d'impact, pilier central de la demande d'autorisation instruite par la préfecture.



Développement

Prospection : ~ 2 ans

Etudes détaillées : 1 à 2 ans

Instruction et demandes d'autorisation : ~ 2 ans

Financement : < 1 an

Construction

1 à 2 ans

puis mise en service

Exploitation

~ 25 ans

puis démantèlement

Vous vous sentez concernés par ce projet ou vous souhaitez obtenir des informations personnalisées, venez nous rencontrer lors des permanences d'information prévues le :

MARDI 9 AVRIL EN MAIRIE DE FRESNE-ST-MAMES DE 12 H A 15H30

MARDI 9 AVRIL EN MAIRIE DE LA ROMAINE DE 16 H30 A 20H

Vous pourrez ainsi consulter des éléments du dossier sous format papier (dossier de concertation qui sera mis en ligne sur la page internet dédiée) et nous faire part de vos éventuelles remarques.

Comprendre l'énergie éolienne...

À QUOI SERVENT LES ÉOLIENNES ?

Elles servent à produire de l'électricité grâce à l'énergie du vent. C'est une ressource locale, inépuisable, sûre, non polluante et facilement démontable.

Une éolienne d'une puissance de 3MW produit l'équivalent de la consommation annuelle de 2.000 foyers (hors Eau Chaude Sanitaire, sur la base d'une consommation de 4.200kWh/an [source : Guide éolien de l'ADEME 2019]).

Ainsi un projet de 6 éoliennes sur votre commune pourrait fournir pendant 25 ans les besoins en électricité d'environ 24.000 foyers, soit plus de 100 fois la population de Laneuville-au-Rupt.



L'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES EST-ELLE RÉGLEMENTÉE ?

Un parc éolien doit faire l'objet d'une autorisation d'exploiter au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) délivrée par le Préfet.

Ces dossiers demandent des études précises et rigoureuses sur le milieu naturel (les écosystèmes, la faune, la flore, les habitats naturels, etc.), le milieu physique (la géographie, la topographie, l'occupation du sol, etc.), le milieu humain (les activités humaines, les transports, les sites, les monuments, le patrimoine archéologique...) et le paysage.

Elles sont réalisées sur plusieurs années et permettent la définition, avec les acteurs locaux (élus, habitants, gestionnaires et exploitants, chasseurs...) d'une implantation optimale des éoliennes.



QUE DEVIENNENT LES ÉOLIENNES EN FIN DE VIE ?

La durée d'exploitation d'une éolienne est en moyenne de 20 ans et peut aller jusqu'à 25 ans pour les éoliennes les plus récentes. La réglementation précise, dans l'article L553-3 du Code de l'environnement, que l'exploitant du parc est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site à la fin de l'exploitation.

Dès l'installation du parc, conformément à la réglementation, nous devons constituer les garanties financières nécessaires aux opérations de démantèlement. Le montant fixé par arrêté ministériel s'élève à 100.000€ par éolienne de 4MW.

Les premiers démantèlements réalisés confirment que ce montant correspond au coût réel de déconstruction d'une éolienne. En fin de vie les éoliennes sont démantelées et recyclées:

- L'acier et le béton (90 % du poids d'une éolienne terrestre), le cuivre et l'aluminium (moins de 3 % du poids) sont recyclables à 100 %.
- Les pales, constituées de composite associant résine et fibres de verre ou carbone (6 % du poids de l'éolienne), sont utilisés aujourd'hui comme combustible en cimenterie. [source : ADEME 2019]

Vous trouverez des réponses à vos questions sur notre site internet <https://www.alterric-france.fr/des-reponses-a-vos-questions> ou sur www.eolian-maintenant.fr, une plateforme de courtes vidéos mise en place à l'initiative des salariés.